

Rationalisation du réseau de syndicats



Annexe B5

Compétence GEMAPI : *prise de compétence reportée par la loi NOTRe en 2018*

Les EPCI à fp peuvent néanmoins se doter de cette compétence avant cette date.

Des éléments nouveaux introduits par la loi NOTRe pour la compétences GEMAPI

Article 76 : la prise de compétence de la compétence GEMAPI repoussée à 2018

Les EPCI à fp peuvent néanmoins se doter de cette compétence avant cette date.

Cartographie des bassins hydrographiques pour la prise en compte de la compétence GEMAPI

les missions « GEMAPI ».

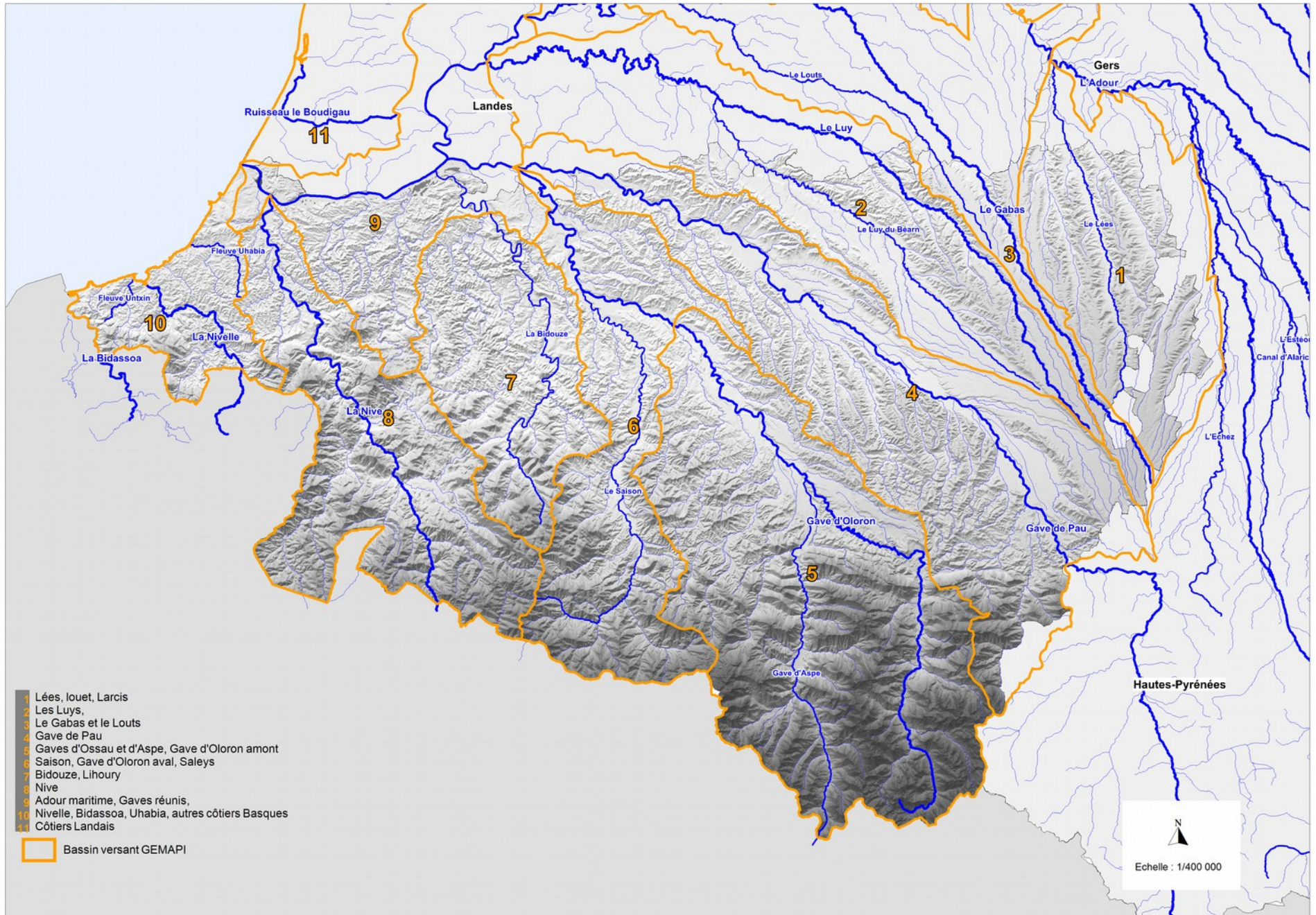
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

- l'aménagement de bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

(1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement)

La prise de compétence GEMAPI, pour les EPCI à fp doit intervenir au plus tard le 1^{er} janvier 2018.

Cartographie des bassins hydrographiques



SDCI mars 2016



Préfecture
des Pyrénées Atlantiques
Direction départementale
des Territoires
et de la Mer

SDCI mars 2016



Préfecture
des Pyrénées Atlantiques

Direction départementale
des Territoires
et de la Mer